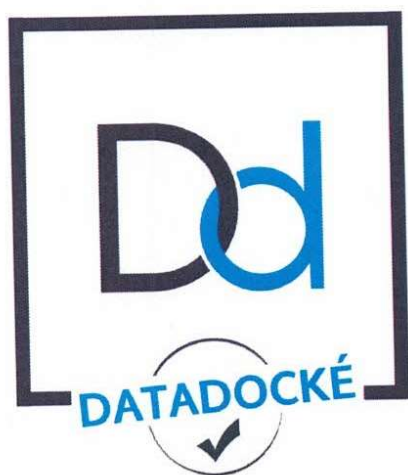




YL BRAND CUSTOM SADDLES
20 RUE GENERAL DE GAULLE - 34560 VILLEVEYRAC
Tél.: 04 67 38 04 96 - e-mail : contact@ylbrand.com
Web site : www.yveslesireleatherschool.com

PROGRAMME GENERAL DE FORMATION **(Informations générales)**



Maître artisan en métier d'art

INTRODUCTION

Se former pour quoi ?

Ces formations vous permettent d'acquérir les connaissances et gestes techniques du Sellier Harnacheur (Western ou non), exerçant un travail artisanal du cuir avec ou sans machine. Mais aussi de perfectionner vos compétences déjà acquises. Elles sont utiles dans le cadre d'un projet d'installation à votre compte, projet de reconversion, projet de perfectionnement de vos compétences en vue d'une évolution professionnelle, etc...

Avantages :

- 1) Possibilité d'installation immédiate à votre compte
- 2) Possibilité de formation uniquement basée sur le travail sans machine (investissement d'installation très réduit)
- 3) Formation à l'utilisation de certaines machines conformément aux exigences des blocs de compétences de référence

Finalité de la formation :

CAP Sellier Harnacheur, une session chaque année (vérifier dates). Inscription en candidat libre. Niveau V (CAP).

Validation partielle possible par blocs de compétences capitalisables ; Initiation et perfectionnement au repoussage du cuir, technique compatible avec de nombreux métiers de la filière cuir : Maroquinerie, sellerie harnachement, sellerie auto-moto, sellerie tapisserie, mais aussi ébénistes, ferronniers, etc...

Financement de la formation :

CPF, Fongecif/CPIR, Pôle Emploi, AIF, FAFCEA, VIVEA, AGEFIPH, financement personnel, Fonction Publique.

Validation partielle possible par blocs de compétences capitalisables.

Suivant votre statut, les organismes pouvant financer votre formation ne sont pas les mêmes. Il existe des organismes d'Etat, régionaux ou privés.

Certains financements peuvent être cumulable sous certaines conditions.

Indicateurs de résultats :

- Le taux de réussite de certification des blocs de compétences ou d'obtention du CPA sont non déterminées, car aucun stagiaire n'a souhaité pour l'instant accomplir la démarche.
- Le taux d'acquisition des compétences pour 120 heures de formation se répartit comme suit :
 - A Totalement acquis : 60,5%
 - B Partiellement acquis : 39,5%
 - C Non acquis : 0%

Table des matières

Informations générales :	4
Pré-requis :	4
Public :	4
Intervenant & lieu :	4
Adaptabilité à votre projet :	4
Méthodes & Moyens pédagogiques :	5
Présentiel :	5
Finalités :	6
Sans validation d'une certification :	6
Objectif de validation d'une certification :	6
Préparer sa formation :	6
Est-ce la bonne formation ?	6
C'est la bonne formation !	6
Pendant la formation :	7
Après la formation :	7
Exemples de tarifs :	8
Programme, Objectifs & organisations des formations :	8
Reconversion professionnelle Présentiel :	10
Perfectionnement Présentiel :	10
Initiation, découverte confirmation d'un projet Présentiel :	11
Dispositifs éligibles :	11
Tout public :	11
CPF	11
Demandeur d'emploi :	12
AIF Aide individuelle à la formation	12
Salariés :	12
Travailleurs indépendants :	13
Personne en situation de handicap	13
Fonction Publique (état, territoriale et hospitalière) :	14

INFORMATIONS GENERALES :

Le contenu pédagogique des formations vous offre les compétences pour exercer votre futur métier de Sellier Harnacheur. **Code Rome V.3 : B1802**

Prérequis :

- Savoir lire, écrire et parler le français
- Avoir une bonne acuité visuelle
- Être maître de ses membres
- Être en projet de reconversion, de création d'entreprise, de perfectionnement, d'initiation ou découverte

Public :

- Salarié,
- Demandeur d'emploi
- Travailleur indépendant
- Fonctionnaire et contractuel

Intervenant et lieu :

Les formations sont dispensées toute l'année sans interruption particulière.

Celles-ci se déroulent à l'atelier YL BRAND, 20 rue Général de Gaulle - 34560 VILLEVEYRAC - 04 67 38 04 96

contact@ylbrand.com

Intervenant : La formation est proposée et encadrée par Monsieur Yves Lesire Maître Artisan, titulaire du CAP de sellier harnacheur (diplômé d'une école américaine pour la fabrication de la selle western), fabricant de selles western sur mesure depuis 1997, formateur à l'Académie ELCA (European Leather Crafts Academy). Juge du World Leather Début (organisé par le Leather Crafter's Journal depuis 15 ans à Sheridan, Wyoming - USA). 1^{er} français à remporter un premier prix dans ce concours (catégorie Chaps/Chinks en 2016).

Son expérience professionnelle lui permet aujourd'hui de transmettre ses nombreuses compétences de sellier harnacheur dans les meilleures conditions pédagogiques et techniques.

Il a obtenu en 2012 les titres d'Artisan d'art et de maître Artisan.

Certaines formations peuvent se dérouler dans des établissements partenaires dans différentes régions.

Adaptabilité à votre projet :

Suivant votre projet et vos objectifs, la durée de formation, le programme, ainsi que la méthode d'apprentissage sont adaptés à vos besoins. En cours de formation, la durée des modules définis, peuvent aussi s'adapter aux difficultés rencontrées. Ces formations sont adaptées à la création rapide de votre atelier, et à l'exercice du métier de Sellier Harnacheur, au perfectionnement dans ce métier, à la spécialisation Equitation Western, au repoussage du cuir. Toutes les formations ont le même socle de connaissances. Les formations sont finançables par la voie classique ou éligible au CPF. Un accompagnement peut être mis en place pour des personnes en situation de handicap (voir chapitre dédié).

PRESENTIEL

Session individuelle ou par groupe de 2

Durée et programme personnalisés

Session individuelle garantie

Outils et accessoires fournis sans surcoût lors de la session. Matière première éventuelle fournie avec surcoût.

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Présentiel :

Méthodes pédagogiques :

Exposés théoriques et pratiques, exercices d'application,
Ateliers pratiques et techniques,
Alternance entre exercices théoriques et pratiques pour éviter la saturation intellectuelle,
Matériel, fournitures et matériaux professionnels,
Exercices progressifs couvrant l'ensemble des techniques du programme nécessaires au projet,
Formations personnalisées et individualisées.

Moyens pédagogiques :

Des documents techniques sont disponibles à la consultation,
Travaux pratiques - Etude de cas,
Réalisation de différentes œuvres,
Travail en atelier professionnel,
Fournitures, matériels et matériaux professionnels mis à disposition,
(Matière première à prix coûtant si le stagiaire souhaite garder ses réalisations).

Modalités d'évaluation :

Travaux dirigés,
Mise en situation professionnelle,
Contrôle continu.

Critères d'évaluation :

Eléments observables,
Des contrôles écrits sur la théorie sont possibles sur votre demande.

Finalités :

Attestation de suivi de formation **Sans validation d'une certification**

- Création d'entreprise sous divers statuts

Objectif de validation d'une certification :

Les modules suivis en formation sont capitalisables. Ceux-ci vous préparent à certains blocs de compétences des certifications visées (documents nécessaires fournis après votre positionnement).

- CAP Sellier Harnacheur, sessions adaptables selon besoins (dates à vérifier). Inscription en candidat libre (entre octobre et novembre). Niveau V. Présentation du CAP complet ou par blocs séparés.

PREPARER SA FORMATION :

Vos objectifs et attentes ne sont pas les mêmes si vous envisagez une reconversion ou un perfectionnement. Dans le cadre d'une reconversion en particulier, il est impératif de prendre votre temps pour réfléchir et anticiper les avantages et inconvénients, mais aussi de définir assez finement votre projet (clientèle cible, style de création, moyen de vente). En fonction de vos choix, il vous faudra choisir une formation qui correspond à vos attentes, vos objectifs. C'est une décision qui impactera sur votre changement d'orientation professionnelle, mais aussi de vie. **NE PRENEZ PAS CETTE ETAPE A LA LEGERE.**

Est-ce la bonne formation ?

Grâce à un entretien de positionnement, nous voyons ensemble si vos projets correspondent aux formations dispensées. Si vos objectifs ne correspondent pas, vous serez redirigés vers des formateurs ou centres de formations correspondants à vos attentes.

C'est la bonne formation !

Avant votre inscription définitive, il vous sera remis un certain nombre de documents :

- Le programme détaillé du stage, votre positionnement et les objectifs de la formation (PIF), un devis, un contrat (convention).
- Le nom du formateur avec indication de ses titres et/ou qualités
- Les horaires prévus
- Le règlement intérieur, le lieu, les CGV
- Les modalités d'évaluation de la formation, les modalités de certifications si nécessaire
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires par l'entité commanditaire de la formation

Si vous ne savez pas à quel organisme vous adresser, le Centre de Formation YL BRAND vous accompagne dans vos démarches.

Votre inscription à l'une des formations se concrétise lorsque vous réservez fermement celle-ci en effectuant le versement d'un chèque de caution de 30% de la somme totale du coût de la formation, en complément de la signature d'un contrat de formation. Ce versement n'est pas encaissé, mais garantit votre volonté d'engagement sur une session de formation individuelle.

Dans le cas d'une formation financée par un organisme officiel, le chèque de caution vous est rendu.

PENDANT LA FORMATION :

Pendant votre formation, vous serez soumis au règlement intérieur de l'établissement. Votre présence et participation sera attestée par la signature quotidienne d'une feuille d'émargement. Les repas du midi peuvent être pris sur place, de façon individuelle ou commune.

Il est recommandé de vous munir d'un tablier, de matériels à la prise de note, d'un appareil photo, de vos outils si vous en avez. Les cours théoriques peuvent vous être fournis sur des supports papier relié à compléter lors des cours. Apportez des travaux déjà réalisés s'il y a lieu.

APRES LA FORMATION :

Une attestation de fin de formation détaillant les résultats (positifs ou négatifs) de l'évaluation des acquis de la formation vous est délivrée. Cette attestation rend compte de vos acquis et lacunes.

Divers supports de cours, ainsi que vos réalisations-vous sont donnés. Vous pourrez être également être intégré à un réseau professionnel et un groupe de suivi post formation si vous le souhaitez.

Pour aller plus loin :

Vous pouvez faire certifier votre formation en vous inscrivant en candidat libre à la validation du CAP Sellier Harnacheur soit en totalité soit uniquement par blocs de compétences.

Pour cela vous devez vous inscrire dans votre rectorat, entre le mois d'octobre et novembre, pour participer à la session de validation 8 mois plus tard. Les documents d'information sur la certification vous sont transmis en fonction de vos objectifs définis dans le PIF.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'inscription au CAP au candidat libre, voici un lien utile : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23487.

Je propose aide et conseils si nécessaires.

EXEMPLE DE TARIFS :

Présentiel	Initiation 40 heures	1 000 euros
Présentiel	Sellier Harnacheur 250 H	6 250 euros
Présentiel	Sellier Harnacheur Contenu adapté aux besoins de l'apprenant	Durée : Adaptée aux objectifs Tarif (25 euros de l'heure)
Présentiel	Perfectionnement Contenu adapté aux besoins de l'apprenant	Durée : Adaptée aux objectifs Tarif (25 euros de l'heure)

Programme, Objectifs et Organisations des formations :

Exemples de formations proposées :

PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL (temps personnalisé)

CAP SELLIER HARNACHEUR (préparation)

<u>OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :</u> <u>Code ROME : B1802 :</u> Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement) <u>Coût de la formation :</u> 200 euros TTC la journée Pour 8 heures de formation <u>Public concerné :</u> Tout public <u>Pré-requis :</u> • Avoir une bonne acuité visuelle • Habileté manuelle • Rigueur et patience • Avoir déjà des notions du travail du cuir	Créer un atelier de sellerie harnachement sous différents statuts <u>Contenu de la formation :</u> <u>Bloc de compétence 1 :</u> <u>REALISER DES ARTICLES DE SELLERIE HARNACHEMENT A DOMINANTE COUSU MAIN</u> • Couper avec différents outils manuels les éléments en cuir destinés à des articles de harnachements • Préparer les éléments constitutifs d'articles de harnachement en vue de leur assemblage • Mouler du cuir en humidité • Assembler par collage les éléments constitutifs d'articles de harnachement • Coudre à la main ou à la machine les éléments d'articles de harnachement assemblés par collage • Réaliser une finition sellier • Réaliser le piquage au bord de pièces de harnachement collées entre elles
--	--

Durée de la formation et modalité d'organisation :

- 150 heures
- Session de groupe ou individuelle
- Temps plein consécutif
- Toute l'année
- Modulable et adaptable au projet du stagiaire

Lieu de formation :

34560 Villeveyrac

Organisme de formation :

- N° DA : 91 34 08865 34
- Siret : 449 225 747 00038
- Code CPF : 182764

Validation :

- Diplôme inscrit de droit au RNCP sous le n°19292 Niveau V
- Titre professionnel inscrit au RNCP n° 1845 Niveau V
- Candidat libre

Qualité :

Datadocké

Bloc de compétence 2 :

REALISER TOUS TYPES D'ARTICLES DE PROTECTIONS DU CHEVAL

- Couper à la main les pièces constitutives d'articles de protection du cheval en matières homogènes
- Constituer et assembler des sous-ensembles d'articles de protection du cheval par piquage.

Bloc de compétence 3 :

DECORATION SUR PETITE MAROQUINERIE ET ARTICLES EQUESTRES

- Couper à la main les pièces constitutives de petite maroquinerie ou d'articles de sellerie (bagages, guêtre, etc ...) à partir de leurs gabarits
- Préparer les éléments constitutifs d'articles de petite maroquinerie ou d'articles de sellerie
- Sculpter et teindre les éléments constitutifs d'articles de petite maroquinerie ou d'articles de sellerie
- Assembler les sous-ensembles d'articles de petite maroquinerie ou d'articles de sellerie

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Cours avec prise de notes et photos
- Bibliographie et planches anatomique du cheval.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu
- Attestation de suivi de formation avec mention de validation des acquis
- Examen ponctuel en candidat libre pour l'obtention du « CAP Sellier Harnacheur » de niveau V. Ou du Titre Professionnel « Sellier Harnacheur »

Moyens techniques :

- Outils et machines sont à la disposition du stagiaire durant la formation
- Prix des matières premières en sus

Profil du formateur :

LESIRE Yves

- Maître Artisan d'art – Diplômé CAP Sellier Harnacheur
- Formateur à l'Académie ELCA (European Leather Crafts Academy)
- Juge du World Leather Début
- 1^{er} prix au World Leather Début (catégorie Chaps/Chinks) en 2016

Reconversion Professionnelle. Présentiel :

Session Individuelle
Sellerie Harnacheur
Session individuelle garantie
Durée et programme : Adaptés aux objectifs et aux besoins
- CPF - Fongecif/CPIR - Pôle Emploi - FAFCEA - VIVEA - Fonction Publique - Agefiph - Financement personnel
Outils et accessoires fournis sans surcoût lors de la session. Matière première éventuelle fournie avec surcoût.
La session sellier Harnacheur correspond aux blocs 1 et 2 du référentiel du CAP

Perfectionnement. Présentiel :

Session Individuelle
Maroquinerie Repoussage
Session individuelle garantie
Durée et programme : Adaptés aux objectifs et aux besoins
- CPF - Fongecif/CPIR - Pôle Emploi - FAFCEA - VIVEA - Fonction Publique - Agefiph - Financement personnel
Outils et accessoires fournis sans surcoût lors de la session. Matière première éventuelle fournie avec surcoût.
La session sellier Harnacheur correspond aux blocs 1 et 2 du référentiel du CAP

Initiation, Découverte, Confirmation d'un Projet. Présentiel :

Session Individuelle
Maroquinerie Repoussage
Session individuelle garantie
Durée et programme : Adaptés aux objectifs et aux besoins
- CPF - Fongecif/CPIR - Pôle Emploi - FAFCEA - VIVEA - Fonction Publique - Agefiph - Financement personnel
Outils et accessoires fournis sans surcoût lors de la session. Matière première éventuelle fournie avec surcoût.
La session sellier Harnacheur correspond aux blocs 1 et 2 du référentiel du CAP

DISPOSITIFS ELIGIBLES :

Trouver le bon interlocuteur CEP :

Cet interlocuteur, ou conseiller CEP (Conseil en Evolution Professionnel) se trouvera dans des organismes « prescripteurs » différents, suivant votre statut. Pour les demandeurs d'emploi ils se trouvent dans les Pôles Emploi, Cap Emploi, Apec (Cadres) et Mission Locale. Pour les salariés, on les trouve dans les Opacif, si l'employeur n'a pas de service formation, leur consultation n'a aucun besoin d'un accord préalable de l'employeur. La mission du CEP est de vous aider à clarifier votre projet (si besoin), puis de vous orienter vers l'organisme « financeur » afin de présenter et défendre votre projet de formation. **Sa consultation est gratuite pour tous.**

Tout public :

CPF :

Le CPF est ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans entrée dans la vie active, dès lorsqu'elle est :

- En emploi
- A la recherche d'un emploi
- Accompagné dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle

Chaque titulaire d'un CPF peut en disposer librement et pourra le mobiliser indépendamment de son statut, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi. Les heures inscrites sur le CPF resteront acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi.

Attention : pour les demandeurs d'emplois, la mobilisation du CPF, ferme le droit à la demande d'aide à la mobilité.

Attention : après le départ à la retraite le CPF n'est plus mobilisable

Chaque titulaire a accès à son compte via un service dématérialisé gratuit :

www.moncompteformation.gouv.fr/

Demandeur d'emploi :

Tout d'abord votre formation doit être en accord avec votre PPAE, sinon elle sera refusée d'office. Pôle emploi doit valider le projet de formation pour ensuite mobiliser les financements existants (Opacif, État, région, etc.). Les frais pédagogiques et les frais annexes (frais de transport, repas, hébergement) sont pris en charge par un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). Cette prise en charge est limitée au nombre d'heure de formation. Si la formation est plus chère que vos droits CPF disponibles, le complément peut être cofinancé par la Pôle Emploi (AIF).

Dans tous les cas, le demandeur d'emploi doit informer son conseiller Pôle emploi de sa démarche lors d'un entretien. Le financement de la formation des demandeurs d'emploi dans une autre région que celle de leur lieu de domiciliation est garanti par décret.

L'Aide à la mobilité et l'aide à la garde d'enfant est aussi possible, à condition de ne pas mobiliser votre CPF. L'attribution de ces aides n'est pas automatique. Le demandeur d'emploi doit en faire la demande auprès de Pôle emploi au travers du Centre de Formation choisi.

AIF : Aide individuelle à la formation :

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non
 - Bénéficiaires du CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- Son montant est égal au coût des frais pédagogiques de la formation.

Montant de l'aide et cas particuliers :

Le montant de l'AIF (seul sans co-financement) est égal au coût pédagogique de la formation, dans la limite des plafonds décidés par chaque Direction Régionale Pôle Emploi.

- **CPF** : L'AIF peut cofinancer les projets de formation dont le coût total est inférieur ou égal à 8000 €, lorsque les heures créditées au CPF sont insuffisantes.
- **CSP** : L'AIF peut compléter le financement de l'OPCA, dans la limite de 5 000 €, pendant la durée du Contrat de Sécurisation Professionnelle ou au-delà.

Salariés :

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assuré à l'initiative du salarié, dans le cadre du congé individuel de formation (**CIF**), ou dans le cadre du compte personnel de formation (**CPF**).

Le salarié peut mobiliser son CPF à l'occasion d'un CIF et obtenir ainsi une meilleure prise en charge de ses frais de formation avec l'intervention du FPSPP.

Enfin, en cas de licenciements pour motif économique, des mesures particulières destinées à accompagner les salariés doivent être mises en œuvre par l'entreprise. Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), congé de reclassement ou congé de mobilité constituent autant de dispositifs incluant la formation comme déterminant du retour à l'emploi.

- CIF
- CIF – CDD
- CIF – Travailleur temporaire
- Congé de création d'entreprise
- Congé de conversion
- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- Congé de reclassement
- Congé de mobilité

Les salariés désirant initier une reconversion professionnelle, doivent s'adresser au Fongecif (CPF Transition Pro). Les Fongecifs seront bientôt renommés CPIR.

Travailleurs indépendants :

Pour les non-salariés (professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, etc.), les conditions d'accès à la formation professionnelle continue sont fixées par des règles particulières. Dans le régime général, elles s'appuient sur trois fonds d'assurance formation :

1. Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (F.I.P. - P.L.)
2. Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (AGEFICE)
3. Fonds d'assurance formation des professions médicales libérales (F.A.P. - P.L.)
4. Fonds d'assurance formation des agriculteurs (VIVEA)
5. Fonds d'assurance formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA)

Personne en situation de handicap :

Une action en collaboration avec le service ressource handicap formation est mise en place en concertation avec l'AGEFIPH pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder, sous certaines conditions de prérequis, aux formations.

Le local n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap physique à mobilité réduite

Cf : dépliant ressources handicap formation

Contact pour la région Occitanie :

Madame Nathalie Bayle

Tél : 06.48.10.95.84

nathaite.bayle.acceis@orange.fr

Cf : liste des contacts pour la France

Fonction Publique (état, territoriale et hospitalière) :

Les aides au reclassement de Pôle emploi (AFC, POE, VAE ...) peuvent être proposées à tous les demandeurs d'emploi, y compris aux ex-agents du secteur public.

Les agents recrutés par l'Administration dans le cadre de contrats de droit privé ne relèvent pas de ces dispositifs. Leurs droits à la formation sont ceux des salariés du secteur privé.

- CPF et CPA
- Plan de formation
- Congé de formation professionnelle (CFP)
- DIF

Le CPF est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels des trois fonctions publiques y compris les ouvriers affiliés au régime des pensions, quelle que soit la durée de leur contrat.



ORGANISMES DE FORMATION - CFA

MOBILISATION DES RESSOURCES HANDICAP FORMATION : POURQUOI ? QUAND ? COMMENT ?



POURQUOI S'INTERESSER AU PUBLIC HANDICAPE ? N'EST-CE PAS DISCRIMINANT ?

En tant qu'organisme de formation :

- Vous constatez des évolutions chez les publics que vous accueillez et cherchez à vous adapter
- L'apport des neurosciences met en évidence des fonctionnements cérébraux différents d'une personne à l'autre et conduit à faire évoluer la pédagogie
- Vous êtes soumis à des obligations légales en matière d'accueil et de qualité : pour tous mais aussi plus spécifiquement concernant les personnes handicapées



- ✓ **Rechercher des solutions adaptées pour les personnes handicapées permet de conduire une réflexion sur son organisation, ses pratiques pédagogiques... et conduit à des évolutions utiles à tous**
- ✓ **Ne pas prendre en compte les besoins des personnes handicapées vient amoindrir leur chance de réussite et peut constituer une discrimination. Prendre en compte dans son organisation, ses pratiques la question du handicap : c'est favoriser l'égalité des chances !**



QUAND SOLLICITER LES SERVICES RESSOURCES HANDICAP FORMATION ?

Vous veillez à offrir une qualité d'accueil et de service aux publics que vous êtes susceptibles de former.

Dans ce cadre, vous pouvez être amenés à vous questionner sur la manière dont vous pouvez :

- ✓ Vous organiser pour mieux identifier et accueillir les personnes handicapées
- ✓ Questionner la situation de handicap d'une personne pour identifier des zones de risques dans son parcours de formation et construire des solutions d'aménagement individualisés
- ✓ Identifier un référent handicap et positionner ses missions dans le cadre de votre organisation
- ✓ Sensibiliser - former vos équipes à mieux comprendre et prendre en compte le handicap
- ✓ Développer une démarche de progrès en terme de formation des personnes handicapées

(...)

⇒ **Les Ressources Handicap Formation peuvent vous aider.**

Attention : elles ne feront pas à votre place mais partageront vos questionnements, vous aideront à les clarifier et à identifier les appuis et les ressources nécessaires qui vous aideront à trouver les solutions et à progresser.



Les offres de services se mettent progressivement en place : renseignez-vous pour ce qui concerne votre région auprès votre délégation régionale Agefiph.



UNE OFFRE DE SERVICE EN 3 VOLETS INTERDEPENDANTS

SAVOIR ACCUEILLIR UN PUBLIC HANDICAPE, DEVELOPPER VOTRE ACCESSIBILITE

⇒ Offre d'appui au développement d'une politique d'accueil des apprenants en situation de handicap et d'accessibilité généralisée

- Mieux connaître vos obligations légales
- Réaliser un état des lieux de votre accessibilité
- Identifier des pistes d'amélioration des conditions d'accueil des PSH au sein de votre organisme de formation
- Engager votre organisme de formation dans une démarche de progrès continue en matière d'accessibilité généralisée

PROPOSER DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTES :

⇒ Offre d'appui à l'appropriation et à la mise en œuvre des missions de votre référent handicap en matière de compensation du handicap et d'adaptation de parcours

- Aider le référent handicap de votre organisme à identifier et à mobiliser les acteurs spécialisés ou de droit commun susceptibles de vous aider à identifier les besoins de compensation des conséquences du handicap, à co construire des propositions d'adaptations (PAS, Cap Emploi...) et à les mettre en œuvre
- Proposer à votre référent handicap un appui méthodologique à l'élaboration d'un plan individuel et personnalisé d'adaptation du parcours de formation :
 - Savoir identifier une situation de handicap,
 - Conduire, de manière collaborative, l'analyse des besoins et l'identification de solutions d'aménagement
 - Vous aider à mobiliser les financements nécessaires
 - Elaborer, de manière collaborative, un plan de suivi de ces aménagements

DEVELOPPER VOS CONNAISSANCES ET COMPETENCES « HANDICAP ET FORMATION »

⇒ Offre d'appui à la professionnalisation des équipes et à l'animation d'un réseau de référents handicap des CFA et OF

- Vous informer sur l'offre de professionnalisation disponible en région
- Contribuer à la remontée de vos besoins de professionnalisation sur le sujet du handicap
- Proposer à votre référent handicap des temps d'échanges et d'animation dédiés



CONTACTS

Contactez la délégation Agefiph de votre région : www.agefiph.fr

Et aussi LES RESSOURCES HANDICAP FORMATION

REGION	CONTACTS	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Provence Alpes Côte d'Azur	Hélène Patry Heintz Aline DA DALTO	04 42 93 15 50	rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr
Corse	Nathalie MORDICONI (Bastia) Alexandra CONSTANTINOS (Ajaccio)	06 28 58 71 33 06 72 79 24 43	n.mordiconi-rhf@amurza.corsica a.constantinos-rhf@amurza.corsica
Auvergne Rhône-Alpes	Isabelle GRUYELLE Marie-Pierre BAROT	04 74 94 20 21 06 22 10 01 52	rhf-ara@agefiph.asso.fr
Nouvelle Aquitaine	Emmanuelle Law-Lee Sylvie Marsan	05 57 29 20 12	accueil@crfh-handicap.fr
Normandie	Pascale LOBREAU	06 81 36 27 07	pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr
Bourgogne Franche-Comté	Céline POTIEZ	03 80 28 04 43	rhf-bfc@agefiph.asso.fr
Hauts de France	Maureen TRAMBLAY Vincent LAVANDIER	Contact mail uniquement	rhf-hdf@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire	Damien GOUGEON	02 40 44 30 68	rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr
Centre-Val de Loire	Manuela HUE Séverine LEBRETON Marina EL MAOUJOUDI	Contact mail uniquement	rhf-cvl@agefiph.asso.fr
Bretagne	Isabelle LABOUSSE Apolline GIVAUDAN Maëlle LHOMMELAIS	07 84 00 83 14	formation-bretagne@agefiph.asso.fr
Occitanie	Nathalie BAYLE	06 48 10 95 84	nathalie.bayle.acceis@orange.fr
Ile de France	M'Ballo SECK Helena CORREIA	Contact mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
Grand Est	Benjamin LALOUM Séverine MEON	06 49 07 96 10 07 85 22 70 99	b-laloum@agefiph.asso.fr s-meon@agefiph.asso.fr
La Réunion Mayotte	Jessica IDMOND	02 62 70 29 62	jessica.idmond@citedesmetiers.re
Antilles Guyane			
Martinique	Marie-Alice KICHENIN	06 96 08 68 63 05 96 71 11 04	rhfmartinique@agefma.fr
Guyane	Ghislaine LARE	06 94 22 44 38	rhfguyane@epnak.org
Guadeloupe	Edwige MEISSEL	06 90 71 20 52	rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr